

quelque temps apres la St. Messe et a quelques Visites du st. sacremt. avec Cet Hoste tout aymable selon que Vos occupations Vous le permettent adorons le et Embrassons le protestons luy que nō sommes a luy malgre nō meme, et quil fasse de Nous ce quil luy plaira pardonnez moy mon Cher frere prenez que Cest a moy seul que je parole en Cette lettre et non a vous et ainsy prenez moy pō vn fol Car il est vray que jextrauague mais priez dieu quil me change et alors Comme je Croy je vō ecriray quelque chose de bon tel que je suis je ne laisse pas de prier dieu pō vō et pō notre pauvre frere prodigue et je le fais soueñt Je ne scay si vō auez reçu tous deux l'an passe mes lettres par lesquelles je vō mandois q̄e Je priois N. S. d'auoir pō agreable l'Intention que j'auois que Certain nombre de messes que je dirois au temps de Votre mort a tous deux si d'auanture vō partez deuant moy Vous fussent appliquez Helas Ce pauvre prodigue ne rentrera til point dedans soy prions le Pere et la Mere des misericordes d'auoir pitie de luy.

Pō vō dire quelques nouvelles de Ce pays vō scaurez que nō auons eté Cette année treize prestres de Notre Compagnie scauoir est les R. P. hierosme Lallemant N. superieur Le P. Brebeuf le P. Lemercier Le P. Daniel Le P. Raimbault et le P. Claude Pijart qui vinrent l'an passé de Quebec pō Instruire quelques Nations Algonquines et non huronnes qui sont en Ces quartiers Cy le P. Jogues Le P. Le Moyne Le P. du Peron Le P. Chaumonot Le P. Chastelin Le P. Pierre Pijart et moy qui nō sommes partages l'hiuer dernier en six Missions Le P. brebeuf et Le P. Chau-  
monet sont allez a la Nation Neutre nation ou on n'a-